



DANS CE NUMÉRO

Mot du Président	1
Point sur les finances	2
Actualités dans les écoles du territoire	3
Travaux en cours	4

ACTUALITÉS

***Le Forum des Associations aura lieu
le samedi 15 septembre prochain
à la salle des fêtes de la Maison de Pays***

Mot du Président

Que devient le SIVOM du Valromey ?

Créé le 1^{er} janvier 2017 au moment de l'intégration des communes de la Communauté de Communes du Valromey (CCV) dans la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS), le SIVOM du Valromey a repris les compétences de la CCV qui ne figuraient pas dans les statuts de la CCBS.

Pour financer ces compétences, un pacte financier a été acté entre les communes et la CCBS. De leur côté, les communes devaient revoir leur taux communaux du pourcentage de la baisse des taux intercommunaux (ceux de la CCBS étant inférieurs à ceux de la CCV). Nous devons ainsi arriver à la neutralité fiscale pour tous les contribuables du Valromey tout en contribuant au fonctionnement du SIVOM.

La CCBS avait décidé, à l'origine, d'attribuer au SIVOM une somme de 428 000 € correspondant au montant de la fiscalité levée antérieurement sur le territoire du Valromey (635 000 €) moins le coût estimé des compétences transférées (estimées à 207 000 €). Cette somme devait être reversée chaque année par les communes au SIVOM en fonction du potentiel fiscal 3 taxes (TH, FB, FNB) de chacune d'elles.

Ce montant étant insuffisant pour assurer l'équilibre financier du budget, le pacte financier a été renégocié en fin d'année 2017 avec la CCBS. La contribution au fonctionnement du SIVOM s'élève actuellement à 549 000€ et doit lui permettre de couvrir les charges qui lui incombent.

La compétence la plus importante est celle de l'immobilier scolaire qui représente environ la moitié du budget du SIVOM.

L'entretien et la gestion de la Maison de Pays n'est pas neutre, mais nous avons décidé, malgré tout, de laisser gratuitement l'occupation des salles aux associations du territoire.

La trésorerie d'Artemare a déménagé fin 2016. Nous nous étions interrogés sur le devenir de cet immeuble. Notre vocation n'étant pas de conserver des biens immobiliers, nous avons donc décidé de la vendre. Celle-ci a trouvé preneur pour 135 000 €.

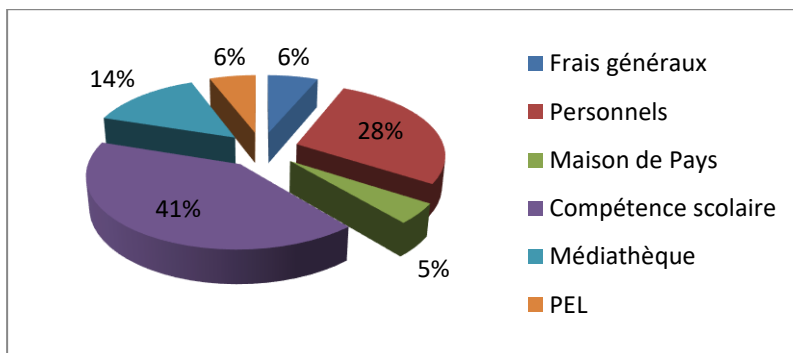
Le SIVOM a décidé de conserver la compétence du Projet Éducatif Local (PEL). Le contrat est en cours de signature par les différents partenaires. Nous étions inquiets l'an dernier sur l'avenir de notre PEL, très utile pour aider les actions des associations de notre territoire dans le domaine culturel et social. Du fait de notre intégration à la CCBS, nous avons perdu en 2017 les aides de la DDCS. Grâce à l'intervention de Mme la Sous-Préfète, nous avons pu les obtenir à nouveau en 2018.

Le SIVOM du Valromey a deux projets d'investissement importants : la création d'un planétarium sur le site de l'Observatoire astronomique de la Lèbe et l'extension des locaux de la Maison de Pays occupés par la ludothèque au 1^{er} étage de l'immeuble. Le premier est déjà en phase de réalisation puisque nous en sommes bientôt à l'appel d'offres, mais le second n'en est qu'à la phase étude.

Marc CHARVET,
Président du SIVOM du Valromey
Maire de Lompnieu

Principales dépenses de fonctionnement 2018

Frais généraux	31 500 €
Personnels (hors Médiathèque et PEL)	137 000 €
Maison de Pays	23 000 €
Compétence scolaire	203 500 €
Médiathèque	70 000 €
Projet Éducatif Local	29 000 €



Bilan de l'exercice 2017

Les Budgets Annexes « Ateliers-Relais » et « Retrouvance » ont été intégrés dans le Budget Général 2017. Les Comptes Administratifs 2017 du SIVOM font apparaître les résultats suivants :

Comptes Administratifs 2017	Budget Général	Budget Annexe « Photovoltaïque »	TOTAL
Résultat de l'exercice 2017	-68 559,09 €	4 395,87 €	-64 163,22 €
Résultats des transferts 2016 de la CCV	567 742,85 €	33 016,39 €	600 759,24 €
Résultat de clôture 2017	499 183,76 €	37 412,26 €	536 596,02 €

Contributions 2017

Les communes du territoire ont versé au SIVOM une contribution d'un montant total de 549 000 € répartie de la manière suivante :

	Contribution SIVOM	Taux
Belmont-Luthézieu	74 563 €	13.58%
Brénaz	10 849 €	1.98%
Champagne-en-Valromey	84 729 €	15.43%
Chavornay	26 093 €	4.75%
Haut Valromey	116 983 €	21.31%
Lochieu	12 848 €	2.34%
Lompnieu	20 506 €	3.74%
Ruffieu	24 705 €	4.50%
Sutrieu	31 302 €	5.70%
Talissieu	51 725 €	9.42%
Vieu	56 610 €	10.31%
Virieu-le-Petit	38 087 €	6.94%
TOTAL	549 000 €	100.00%

Conventions avec les associations

Observatoire Astronomie Nature du Valromey :

La convention tripartite entre la Communauté de communes du Valromey, le Conseil Départemental de l'Ain et l'association Observatoire Astronomie Nature du Valromey a pris fin en décembre 2017. Actuellement en cours de renouvellement, celle-ci sera signée dans le courant de l'été avec le SIVOM du Valromey ayant repris cette compétence. Des objectifs ont été fixés d'un commun accord avec l'association. Le Conseil Départemental et le SIVOM continueront à soutenir son activité qui devrait être confortée par l'investissement d'un planétarium en dur.

Val'Muse :

Conformément à la décision prise par le conseil syndical le 22/11/2017, un projet de convention d'objectifs a été établi avec Val'Muse pour définir les conditions dans lesquelles le SIVOM du Valromey entendait soutenir l'association. L'aide du SIVOM consiste, pour l'école de musique, les actions du PEL et les stages et concerts, à mettre les salles à disposition (maison de pays et école élémentaire de Champagne-en-Valromey) et à accorder une subvention de fonctionnement qui sera déterminé annuellement. Un membre du conseil syndical bénéficiera d'une voix délibérative au conseil d'administration de l'association.

Bernard ANCIAN,
1^{er} Vice-Président chargé des finances, de la communication
et des relations avec les associations conventionnées
Maire adjoint de Haut-Valromey
Maire délégué de Songieu

Une troisième classe pour le RPI* de Virieu-le-Petit / Brénaz

Il y a un an déjà, les élus de Virieu-le-Petit, Brénaz et Lochieu se réjouissaient de l'arrivée de nouveaux enfants dans leurs communes, alors que les enseignantes commençaient à s'inquiéter de la hausse des effectifs pour la rentrée prochaine. Conjointement, équipes municipales, équipe enseignante et élus du SIVOM du Valromey se sont donné les moyens d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux enfants. Ainsi, une troisième classe sera ouverte à la rentrée de septembre puisqu'un poste provisoire est accordé par l'académie. Ce poste pourrait être pérennisé si les effectifs restaient stables.



L'accueil des petits, moyens et CP aura lieu à Brénaz, alors que les autres niveaux seront accueillis à Virieu-le-Petit. Une classe pour les grands et les CE1, et une 2^{ème} classe pour les CE2 et CM. Pour plus de confort, les élus du SIVOM ont voté la création d'un toilette et la réfection complète du revêtement de la cour. Des boutons moletés ainsi que des sonnettes seront installés sur les portes afin de répondre aux obligations de sécurisation du bâtiment.

* regroupement pédagogique intercommunal

Travaux dans les écoles

Une programmation pluriannuelle de travaux a été effectuée en 2017 tenant compte de la vétusté de certaines salles de classe et des nouvelles contraintes imposées de mise en sécurité des établissements scolaires.

Ces travaux pouvant faire l'objet de financements, des dossiers ont été déposés auprès du Département de l'Ain mais aussi des services de l'État afin de limiter le reste à charge pour le SIVOM du Valromey. Les notifications ayant été reçues, de nombreux travaux ont été engagés cette année ou le seront courant du second semestre.

Il s'agit notamment pour la maternelle de Champagne-en-Valromey de la dépose des moquettes murales datant de la création du bâtiment (salle de classe et salle de motricité) et de l'installation de volets roulants électriques.

Toujours à Champagne-en-Valromey, les deux bâtiments, maternelle comme primaire, devraient être sécurisés par la pose d'interphones aux portails d'accès. Le portail de la cantine sera également réparé.

Pour la commune de Haut Valromey, une porte sera remplacée sur le bâtiment, les plaques de plâtre défectueuses de la salle de motricité seront déposées. La mise en sécurité et en accessibilité de l'école est à l'étude.

Enfin, à Talissieu où les enfants profitent déjà depuis quelques mois des travaux de modernisation des espaces communs réalisés au printemps conjointement par la commune de Talissieu et le SIVOM du Valromey (isolation du SAS d'entrée, création de sanitaires adaptés...), c'est la cour qui devrait être prochainement sécurisée.

Ajoutons à cela quelques mises aux normes électriques, réparations sur la structure des bâtiments... et nous obtenons la somme approximative de 90 000 € dépensés cette année par le SIVOM pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires du territoire. Un investissement juste et raisonné car indispensable pour garantir les meilleures conditions d'accueil à nos enfants.

Mise en place de forfaits pour le remboursement des frais aux communes

Dans un souci de simplification, le personnel du SIVOM du Valromey a travaillé la mise en place de forfaits pour le remboursement des charges de fonctionnement scolaire aux communes.

En effet, le SIVOM, compétent en matière d'immobilier scolaire, réalisait les investissements et remboursait jusqu'à présent les communes des charges de fonctionnement qu'elles avançaient sur une base de frais réels (personnel communal affecté à l'entretien des locaux, chauffage, contrats de maintenance...). La complexité de ce travail de calcul avait conduit à un retard de 3 années de remboursement aux communes.

Dans un contexte de création du SIVOM et de visibilité de son budget, il a été décidé de rattraper ce retard et de mettre à jour pour l'avenir des forfaits basés sur les trois dernières années. L'ensemble des élus a accepté les tarifs proposés. Une preuve de confiance et de prise de conscience de l'obligation d'aller vers une simplification pour gagner en efficacité.

Pauline GODET,

2^{ème} Vice-Présidente chargée des affaires scolaires et périscolaires et du Projet Éducatif Local
Maire de Belmont-Luthézieu

MÉDIATHÈQUE DU VALROMEY

(1^{er} étage de la Maison de Pays)

04 79 87 50 15

bibliotheque.valromey@wanadoo.fr

HORAIRES D'ÉTÉ DU 10/07 AU 14/08/2018

Mardi de 16h30 à 19h

Mercredi de 9h à 12 et de 16h30 à 19h

Jeudi et Samedi de 9h à 12h

**FERMETURE ESTIVALE À COMPTER DU JEUDI 16 AOÛT,
RÉOUVERTURE LE MARDI 4 SEPTEMBRE À 16H30.**

Plus d'infos sur : www.sivom-valromey.fr

Observatoire astronomique de la Lèbe (Sutrieu)

Conformément à la décision de la communauté de communes du 21 juillet 2016, le SIVOM du Valromey a décidé de poursuivre le projet de construction d'un planétarium d'une capacité de 40 places, qui permettra de compléter l'offre proposée aux visiteurs et aux groupes scolaires. Ce planétarium permettra de présenter des séances relatives à l'astronomie de manière scientifique et ludique, grâce à un équipement de projection numérique, qui sera positionné au centre de la salle et projettera des images sur la voûte hémisphérique.

Pour ce projet, important pour le devenir du site, des financements ont été sollicités auprès de l'État (FNADT - Massif du Jura), du Département de l'Ain, de l'Union Européenne (FEDER) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région) :

Montant des travaux HT	220 000 €
Union Européenne	47 000 €
État	44 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	30 000 €
Département de l'Ain	44 000 €
Emprunt	55 000 €



Le bâtiment abritant le dôme sera implanté dans la partie inférieure du site à proximité du bâtiment Albert Marie construit en 2011. Le dossier de permis de construire a été établi par ADG Architecte à Chambéry et obtenu le 4 décembre 2017. Le SIVOM du Valromey prépare la consultation des entreprises pour une réalisation des travaux à l'automne. La construction du dôme avec son équipement de projection sera réalisée au printemps 2019.

Mise en application du calendrier Ad'AP

Petit Rappel : Au 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) ainsi que les installations ouvertes au public (IOP), devaient être accessibles.

Cependant, pour les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014, l'État a proposé que soit mis en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), qui permettait au propriétaire d'échelonner les travaux nécessaires pour les rendre accessibles sur une période pouvant aller jusqu'à 6 ans, soit jusqu'en 2021. La Communauté de communes du Valromey a donc établi en 2015 un agenda pour le patrimoine qu'elle gèrait à cette époque.

Le SIVOM ayant repris cette compétence, il lui appartient de poursuivre les engagements de l'ex communauté de communes et de réaliser les travaux nécessaires pour rendre tous ses bâtiments existants en conformité avec la loi.

Il s'agit principalement de la Maison de Pays à Champagne-en-Valromey, des différentes écoles du territoire (Brénaz, Champagne-en-Valromey, Hotonnes, Talissieu et Virieu-le-Petit), de l'observatoire astronomique de la Lèbe, des maisons forestières d'Arvières et de la Lèbe.

Locaux d'Ain'terlude-en-Bugey (Maison de Pays)

L'association Ain'terlude-en-Bugey commence à se sentir à l'étroit dans les locaux qu'elle occupe à côté de la médiathèque (1^{er} étage de la Maison de Pays). En effet, la fréquentation de cette activité va croissant pour s'établir aujourd'hui à plus de 5 000 visiteurs par an.



En lien avec l'association qui gère cette activité, le SIVOM du Valromey a engagé des études préliminaires concernant la faisabilité pour une extension des locaux côté Est par la construction d'un volume au-dessus des cuisines et du bar qui regrouperait le bureau de l'animateur et une salle complémentaire en liaison avec les locaux actuels.

Pour ce projet qui en est au stade des études préliminaires, le SIVOM a confié une mission esquisse - APS au cabinet ADG Architecte à Chambéry.

Jean-François DUCRUET,
3^{ème} Vice-Président chargé des biens
immobiliers et du patrimoine
Maire de Talissieu

Responsable de la publication : Marc CHARVET
Ont participé à l'élaboration de ce numéro : Marc CHARVET,
Bernard ANCIAN, Pauline GODET, J-François DUCRUET,
Pascale MARTINOD, Florence BÉAL
Maquette et mise en page : Florence BÉAL
Impression : SIVOM du Valromey

SIVOM du Valromey
3 Place Brillat-Savarin, Maison de Pays
01260 CHAMPAGNE-EN-VALROMEY
04 79 87 64 98 - contact@sivom-valromey.fr
www.sivom-valromey.fr